

SOS consommateurs : l'indice des prix...

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **17 (1987)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



PETIT JOURNAL
DE L'ACTUALITÉ
DES CONSOMMATEURS

L'indice des prix...

... qu'est-ce que c'est, et à quoi cela sert-il, vous êtes-vous peut-être demandé en lisant dans votre journal un article sur les dépenses des Suisses. Et comme bien des gens, vous aurez remarqué que les chiffres proposés n'ont qu'un lointain rapport avec votre propre budget. Vous n'aurez pas tort!

Les budgets des «ménages»

Calculée pour la première fois en 1922 et menée annuellement depuis 1943, l'enquête, surtout ces dix dernières années, fait chaque fois l'objet de critiques, malgré les révisions périodiques qui ont tenté de l'améliorer.

Les ménages collaborateurs

Il y avait, en 1985 491 ménages qui volontairement ont noté une à une et chaque jour toutes leurs dépenses, de façon très détaillée sur les formulaires ad hoc fournis par l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, arts et métiers) qui jusqu'à ce 1^{er} avril 1987 était chargé de l'établissement de l'indice. Près de 500 ménages... pour toute la Suisse, c'est bien bien peu! Surtout lorsque l'on sait que parmi eux il n'y a pas de ménages d'indépendants ni d'agriculteurs; les ménages de 1 personne (personnes âgées, jeunes étudiants ou apprentis, veuf(ves) etc.) sont pratiquement sous-représentés, tandis que les ménages de 4 personnes sont surreprésentés (33%, alors que dans la réalité ils sont un peu plus de 16%). **Il s'agit uniquement de ménages de salariés dont 27% travaillent dans le secteur public... autrement dit: fonctionnaires fédéraux, cantonaux et communaux!** Enfin les salaires moyens de la plupart des ménages dépassent très largement la moyenne des salaires les plus répandus (seul 1% dispose de moins de 36 000 francs par an). **C'est à l'aide de ces budgets et de relevés de prix que l'indice suisse des prix est élaboré.** Cet indice va servir ensuite, par exemple, de base de discussion pour l'établissement de salaires, de calculs de coût de

la vie, etc. Les revendications paysannes qui reviennent chaque printemps, les barèmes pour le paiement de pensions alimentaires aux divorcés et à leurs enfants... tout cela prend en compte les chiffres de l'indice.

Des chiffres théoriques

C'est à cela que l'on aboutit! Le poste le plus contesté est celui de l'alimentation: 13% du revenu, nous dit l'OFIAMT. Ainsi sur un salaire de 2500 francs (plus fréquent qu'on ne le croit), un père de famille, sa femme et son enfant ne dépenseraient que... 325 francs par mois pour se nourrir et avec 4000 francs 520 francs. D'autres postes ne figurent tout simplement pas dans l'indice actuel, et quels postes: les primes d'assurances, les frais de services domestiques (femmes de ménage, garde d'enfants), les frais juridiques, les frais d'écologie, de déménagement... Or, même si l'OFIAMT considère que les primes d'assurances constituent «une épargne pour l'avenir» (!) ces frais constituent bel et bien des dépenses en constante augmentation dans le budget.

Ménages de 1 personne...

Sous-représentés nous l'avons dit. Et pourtant tout est plus cher pour eux. Le loyer, l'alimentation, les loisirs, tous ces postes sont plus élevés. Et ce type de ménage est en constante augmentation (d'une part on quitte papa/maman, et d'autre part la population vieillit)!

Enfin les «indépendants»

Ce peuvent être des médecins et des avocats à très hauts revenus, certes, mais ce sont aussi une foule de petits commerçants (boulangers, laitiers, épiciers, par exemple). **Ils ne sont pas représentés.** Ainsi donc, les chiffres correspondent à 491 ménages, de fonctionnaires surtout, de salariés toujours, la plupart de plusieurs personnes, à revenus plutôt assurés et plus élevés que l'on n'imagine. Ce n'est pas la Suisse! **La FRC a créé dans chaque canton des consultations budget ouvertes à tous et qui ne chôment pas.** Les observations faites sur le terrain sont, le plus souvent, c'est le moins que l'on puisse dire, en contradiction avec les sèches statistiques.

La FRC tient aussi à disposition des exemples de budgets précis. En cas de difficulté, il n'y a aucune honte à profiter d'une information ou d'une consultation.

On espère que les chiffres futurs seront plus près de la vie, puisque depuis cette année et après soixante ans, c'est l'Office fédéral de la statistique qui relayera l'OFIAMT et devra trouver «une nouvelle méthode de calcul de l'indice, de l'ampleur des échantillons des divers ménages collaborateurs, de la fréquence des enquêtes, des biens et services à prendre en considération». Espérons donc...

J. Ch.

Prochain article:

Jardiner sans douleur.

District de Cossonay Service de transports bénévoles

Un nouveau service vient de voir le jour dans notre région. Il s'agit d'une organisation de transports en voiture qui s'adresse à toute personne, habitant le district, âgée ou jeune, qui momentanément ou régulièrement ne peut pas se déplacer seule pour se rendre chez le médecin, le dentiste, à l'hôpital, en ville, chez le coiffeur ou autre. Cette personne se fera donc conduire par un chauffeur bénévole, de son domicile à son lieu de rendez-vous et retour, moyennant une petite indemnisation couvrant juste les frais de la voiture.

Pour demander un tel transport, s'annoncer au moins **24 heures à l'avance:**

pour Penthaz et ses environs au numéro 87 18 45 (police municipale) de 9 h à 12 h tous les matins du lundi au vendredi, et pour Cossonay et ses environs au numéro 87 11 38 (bureau AVS agence sociale) de 9 h à 11 h 30 tous les matins du lundi au vendredi.

Ceci est aussi un appel en faveur d'un recrutement de chauffeurs bénévoles, qui peuvent s'adresser aux numéros de téléphone mentionnés ci-dessus. Plus il y aura de chauffeurs bénévoles, moins ils seront souvent sollicités. Merci d'avance.